

# DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités  
Autonomie  
Pilotage des Etablissements et Services

Alain DUBUIS-PELLIZZARI  
BP 737  
07007 Privas Cedex  
adubuispellizzari@ardeche.fr

## ARRÊTÉ n°2022-96

**Portant fixation, au titre de l'année 2023, des tarifs journaliers afférents à la dépendance et du forfait global dépendance pour l'EHPAD "Sainte-Monique" à Aubenas**

**LE PRESIDENT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 3221-9 ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles – livre troisième, notamment, les articles L. 312-1, L. 313-12, L. 314-1 et suivants ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles – partie réglementaire, livre troisième, notamment les articles R. 314-1 et suivants ;

**VU** la délibération de l'assemblée délibérante du Département de l'Ardèche en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation à la commission permanente de l'ensemble de ses attributions à l'exception de celles qui sont réservées au Conseil Départemental par les articles L. 3312-1 et L.1612-12 à L. 1612-15 du CGCT ;

**VU** la délibération de la commission permanente en date du 9 décembre 2022, fixant le taux d'évolution maximum des tarifs moyens pour les établissements sociaux et médico-sociaux pour l'année 2023,

**VU** l'arrêté n°2022-26 portant fixation, au titre de l'année 2023, de la valeur du point groupe iso-ressources (GIR) départemental ;

**VU** la convention du 11 décembre 2009 relative aux modalités de paiement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissements ardéchois et drômois, conclue entre les Départements de l'Ardèche et de la Drôme,

**CONSIDERANT** le Gir Moyen Pondéré de l'établissement fixé à 767 ;

**CONSIDERANT** l'activité prévisionnelle « réelle » retenue à 36299 journées ;

**SUR LA PROPOSITION** de la Direction Générale Adjointe Solidarités,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le forfait global dépendance alloué à l'EHPAD SAINTE-MONIQUE AUBENAS à Aubenas est fixé comme suit :

<b>Forfait Global Dépendance</b>	665 456,00 €
----------------------------------	--------------

**ARTICLE 2** : Les tarifs afférents à la dépendance, applicables aux résidents âgés de 60 ans et plus de l'EHPAD SAINTE-MONIQUE AUBENAS à Aubenas sont fixés comme suit :

		<b>Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>
Résident de plus de 60 ans	GIR 1 et 2	21,65 €
	GIR 3 et 4	13,74 €
	GIR 5 et 6 (ticket modérateur)	5,83 €

**ARTICLE 3** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la dotation globale afférente à la dépendance, apportée par le Conseil Départemental de l'Ardèche, est fixée comme suit :

<b>Dotation globale annuelle</b>	<b>419 730,60 €</b>
<b>Quote-part mensuelle à verser par douzième</b>	<b>34 977,55 €</b>
<i>Quote-part Ardèche</i>	<i>402 674,47 €</i>
<i>Quote-part Drôme</i>	<i>17 056,13 €</i>

Conformément aux dispositions prévues au II de l'article L. 232-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, attribuée aux ressortissants du Département de l'Ardèche, sera versée directement à l'établissement d'accueil sous forme d'une dotation budgétaire globale afférente à la dépendance.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie, attribuée par les départements extérieurs à leurs ressortissants et servie de manière individualisée, sera également directement versée à l'établissement d'accueil, en application du 7<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 232-8 susvisé.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence pour convenances personnelles, sous réserve d'information préalable conformément au délai défini au contrat de séjour, ou en cas d'absence pour hospitalisation avec hébergement, le tarif dépendance restant à la charge du résident n'est pas facturé.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté est susceptible d'être contesté dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le recours doit être déposé contre récépissé ou transmis en LRAR à l'adresse suivante : Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon - Palais des juridictions administratives -184, rue Duguesclin, - 69433 Lyon Cedex 03.

ARTICLE 6 : La Direction Générale Adjointe Solidarités, Monsieur le directeur de l'EHPAD SAINTE-MONIQUE AUBENAS à Aubenas, sont chargé(e)s, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie dématérialisée sur le site internet du Département de l'Ardèche.

Fait à Privas le **19 DEC. 2022**

P/Le Président et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe Solidarités

Le Président,  
et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe Solidarités,

Reçu à la Préfecture le **19 DEC. 2022**  
Notifié le  
Identifiant de télétransmission : 205305

Lucie SABATIER

## EHPAD SAINTE-MONIQUE AUBENAS à Aubenas

## FORFAIT DEPENDANCE 2023

Tarif du point GIR départemental (07)	7,60 €
Capacité autorisée (HP)	101
Nombre de résidents hébergés (lors du girage)	101
TOTAL POINT GIR (dernier validé)	87 560
GMP (Dernier validé)	767
taux d'évolution des produits reconductibles	0,70%
Activité prévisionnelle retenue	36 299
Taux d'occupation	98,46%

CALCUL TARIF GIR	2023	2022	Taux d'évolution
GIR 1/2 (1040)	21,65 €	21,77 €	-0,55%
GIR 3/4 (660)	13,74 €	13,81 €	-0,51%
GIR 5/6 (280)	5,83 €	5,86 €	-0,51%
Part dépendance du tarif des - 60 ans	18,05 €	18,14 €	-0,50%

## DEPENDANCE

Cible de convergence	665 456,00 €	
Forfait globale dépendance 2022	668 871,54 €	
Forfait globale dépendance 2022 revalorisé	673 553,64 €	
Montant de la convergence	-8 097,64 €	
Fraction de lissage (Palier)	1	-8 097,64 €
Forfait avec convergence 2023	665 456,00 €	

	taux d'occupation	tarif 2023	total
Ticket modérateur	98,46%	5,83 €	211 613,14 €

	Tarif 2023	Activité 2023	total
Participation des - 60 ans dépendance	18,05 €	0	- €

		tarif 2023	nbr résidents	Taux d'occupation	total	
Dép. extérieurs	Drôme	GIR 1 et 2	21,65 €	2,00	98,46%	11 370,75 €
		GIR 3 et 4	13,74 €	2,00	98,46%	5 685,38 €
<b>17 056,13 €</b>						
Dép. extérieurs	Autres Dpts	GIR 1 et 2	21,65 €	3,00	98,46%	17 056,13 €
		GIR 3 et 4	13,74 €	6,00	98,46%	17 056,13 €
<b>34 112,26 €</b>						

TOTAL RECETTES DEPENDANCE	262 781,52 €
---------------------------	--------------

TOTAL FORFAIT dependance	665 456,00 €
--------------------------	--------------

DOTATION APA ARDECHE 2023	402 674,48 €
---------------------------	--------------

DOTATION APA 07/26 2023	419 730,61 €
-------------------------	--------------

1/12eme	34 977,55
---------	-----------

ARRONDIS dans l'arrêté de tarification à :

TOTAL APA 26/07 dans arrêté de tarification	419 730,60 €
Ardèche	402 674,47 €
Drôme	17 056,13 €